

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n°66 Chargée de l'examen du postulat de M. Oleg Gafner

« Semaine de la culture lausannoise ? »

Présidence :	Romane Benvenuti (remplace Olivia Fahmy)
Membres présents :	Eliane Aubert Isabelle Bonillo Deria Celik (remplace Roland Philippoz) Oleg Gafner Séverinne Graf (remplace Namasivayam Thambipillai) Mathilde Maillard (remplace Diane Wild) Jean-luc Masson Sarah Neumann Paola Richard-De Paolis Vincent Vouillamoz (remplace Graziella Schaller)
Membres excusés :	Constance Von Braun, Anna Crole-Rees
Représentants de l'administration :	M. Michael Kinzer (chef du service de la culture) Mme Nadine Mayoraz (notes de séance)

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 02.09.2022

Début et fin de la séance : 14h00 à 14h50

Présentation du postulat par son auteur

Le postulant introduit son texte en évoquant différentes études effectuées à la demande du service de la culture, sur la base desquelles a été rédigé son postulat. Il mentionne des chiffres de l'étude sur la fréquentation des lieux culturels en Ville de Lausanne et soutient que le principal frein à cette fréquentation est budgétaire, son postulat est donc de soutenir l'accessibilité à cette offre culturelle.

Il rappelle que son postulat souhaite mettre en valeur les offres existantes et non créer une structure supplémentaire. Cette mise en valeur pourrait selon lui prendre la forme d'une journée, d'une semaine ou d'un mois de la gratuité. Il différencie les événements gratuits des programmations annuelles des institutions culturelles et note que les actions promotionnelles fonctionnent différemment selon les domaines artistiques, avec une faiblesse pour l'opéra de Lausanne à titre d'exemple. Son postulat se rapproche finalement d'un événement à succès comme la nuit des musées.

Discussion

Une commissaire commence en évoquant le problème d'ingérence dans le pilotage des institutions culturelles que pourrait engendrer un tel postulat. Les partenariats devraient selon elle « venir de la base », du désir des actrices culturelles, le risque étant pour elle d'imposer des contraintes de programmation difficiles à mettre en œuvre pour les institutions. Elle relève également la problématique du coût d'un tel événement et regrette que ces moyens financiers n'aient pas aux artistes. Elle ajoute

Conseil communal de Lausanne

que bien de subventions existent déjà et que l'offre culturelle est gratuite pour tous les jeunes en formation. Si la question du prix est un obstacle pour 37% des personnes, elle ne l'est pas pour 63%. Elle conclut en affirmant sa sympathie pour le projet mais surtout ses nombreux doutes concernant son application sur le terrain.

→ Une commissaire indique plus tard dans la discussion ne pas être d'accord avec la lecture de la statistique du 37% en rappelant que des personnes ne se prononcent pas ou que certains secteurs sont inaccessibles aux personnes à l'AVS. Elle rappelle l'importance de prendre en compte différents types de publics et que la culture n'est pas synonyme de jeunesse.

Un commissaire indique son soutien au postulat en soulignant qu'il s'applique à des structures existantes et que la gratuité est la bienvenue pour élargir l'audience. Il rappelle qu'un renvoi du postulat en municipalité ne signifie pas la mise en œuvre de ce dernier et qu'il mérite donc un renvoi afin qu'une réflexion soit menée.

Une commissaire relève un flou concernant la durée de l'événement souhaité ainsi qu'un flou sur les approximations autour de la question des recettes des billetteries (un système du libre tarif comme à Vidy se révélant compliqué). Elle termine en précisant que 60% de l'audience culturelle est composée de non-lausannois·e·s et se questionne donc sur l'étendue de l'offre proposée (ouverte à toutes ?)

Le postulant rappelle que sa volonté n'est pas d'imposer mais d'ouvrir une porte aux institutions à partir de ce qu'elles font déjà. La gratuité peut permettre un premier contact aux publics pour lesquels le prix est un frein et aboutir à la pérennisation de la fréquentation dans le cadre de l'offre actuelle. Il ajoute que c'est volontaire s'il n'a pas précisé certaines modalités dans son postulat, ne voulant pas « dicter » une marche à suivre aux actrices culturelles, mais conçoit que le titre de son postulat influence la compréhension générale de ses intentions.

Un commissaire demande au chef du service de la culture si le festival Programme Commun est issu d'une volonté des institutions ou bien d'une demande du Service de la culture.

Monsieur le chef du service de la culture répond en exprimant son enthousiasme pour Programme commun et qu'il « vient de la base », les théâtres ayant financé ce projet avec leur budget ordinaire. Il rejoint une commissaire en soutenant que les bons projets viennent de « la base » car correspondant plus au terrain. Il reconnaît qu'il existe un défi concernant l'amélioration de la diversité des publics, axe que la politique culturelle lausannoise souhaite développer.

Il rappelle que beaucoup d'événements culturels sont gratuits à Lausanne, que les politiques tarifaires favorables (ex. prix libre) sont sujettes à critiques et qu'il existe une offre privilégiée très large proposée aux jeunes. Sur l'exemple de la nuit des musées, il indique qu'entrer dans un musée est plus simple qu'entrer dans un théâtre/ assister à un spectacle assis.

Il explique qu'une telle initiative nécessiterait forcément la création d'une nouvelle structure et qu'elle reviendrait donc à imposer un projet aux institutions. Il cite l'exemple des JOJ, durant lesquels la mise en place deux semaines culturelles gratuites ont été compliquées à mettre sur pied. Par la suite, des projets de relance de la vie culturelle lausannoise post-covid comprenant des options de gratuité ont été majoritairement mal reçues par les institutions.

Il conclut en affirmant la volonté de la ville d'approfondir les questions de diversité et d'accessibilité en rappelant tout de même qu'un tel projet coûterait cher.

Une commissaire revient sur les tarifs « hors jeunes » pour lesquels il existe des mesures peu connues, telles que les « billets suspendus » ou la carte Caritas. Elle considère que les freins sont plutôt présents du côté de la culture « bourgeoise » et qu'il serait intéressant de cibler ce domaine mais conclut par rappeler qu'une telle offre promotionnelle est inenvisageable au niveau du prix. Elle questionne le chef du service de la culture sur le prix d'un billet du BBL.

→ Il répond directement que le spectacle offert par le BBL il y a 8 ans a attiré un public clairement inhabituel et beaucoup enthousiasmé. Paradoxalement, cela revient moins cher au BBL d'offrir

Conseil communal de Lausanne

une telle production car la troupe est payée par les frais de fonctionnement. En résumé, une action sporadique de cette envergure est intéressante pour un public habituellement « exclu », mais qu'il ne s'agit pas d'une proposition qui puisse être durable.

Des commissaires rappellent la proposition du postulat d'un projet qui serait imposé aux institutions, le budget élevé d'une telle structure, l'offre déjà conséquente à Lausanne et que le domaine culturel le plus populaire reste le cinéma, qu'il est illusoire de penser amener toute la population à l'opéra.

Des commissaires se disent heureuses que la question de la fréquentation des institutions culturelles selon les classes sociales soit soulevée et qu'il serait intéressant de réfléchir sur l'accès à l'offre culturelle des publics non favorisés. L'une des commissaires estime que le vrai travail du Service de la culture serait de s'en préoccuper en prenant exemple sur la France et son extraordinaire maillage entre acteurs culturels, population et politiques, en termes de culture. Elle souhaiterait que la culture ne soit pas un aspect résiduel de la vie des gens, mais qu'elle fasse partie de leur vie.

→ Une commissaire reconnaît qu'il faut plus de moyens pour la culture mais qu'il serait préférable de les investir dans des projets dans lesquels les gens seraient inclus, plutôt que de supprimer la billetterie de projets culturels existants.

Un commissaire conclut en mettant en doute le fait qu'un projet « venant d'en bas » coûte autant que ce qu'a affirmé le chef du service de la culture. Il ajoute qu'en investissant pour l'attractivité, il y aura forcément des retombées économiques positives. Il souhaite que ces questions soient plus approfondies.

Conclusions de la commission :

La commission accepte la prise en considération du postulat de M. Oleg Gafner par 6 voix pour, 5 voix contre et 0 abstentions.

Lausanne, le 04.10.2022

Romane Benvenuti, rapportrice